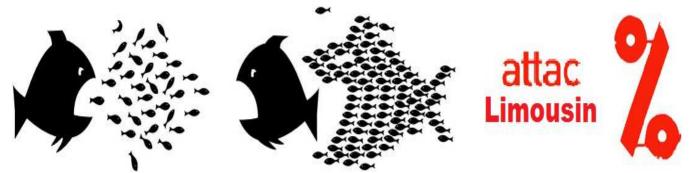
Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Edito: Loi Travail XXL: c'est toujours non!

Libérer le travail : oui, mais pas comme ça !

Avec ses ordonnances, Emmanuel Macron dit vouloir « libérer le travail ». Il a raison! C'est vrai que le travail est emprisonné dans les injonctions de rentabilité et les logiques financières.

Il est urgent de redonner du pouvoir de décision aux salariés face aux employeurs, il est urgent de desserrer l'emprise des actionnaires par de nouveaux droits pour les travailleurs et les usagers.

Le projet d'ordonnances fait exactement l'inverse : il veut plier toujours plus le travail aux exigences du patronat et de la finance.

Libérer le travail, c'est lui redonner du sens, c'est soutenir la créativité des travailleurs, c'est leur accorder le pouvoir de ralentir des cadences devenues folles et de s'opposer aux objectifs impossibles, c'est leur donner une maîtrise dans les restructurations qui ferment leur avenir, c'est leur permettre de refuser les miettes d'emplois, les jobs jetables et mal payés qui précarisent leur vie.

Libérer le travail implique d'accorder aux salariés et à leurs représentants de nouveaux droits pour un travail plus vivable et plus sain, pour une société plus juste et pour la survie de la planète.



Pour permettre aux citoyen·ne·s de comprendre les enjeux et de se mobiliser face au projet de loi Travail, Attac et les Économistes atterrés ont rédigé un Petit guide de résistance à la loi Travail XXL.

Il est disponible sur le site d'Attac ou auprès de votre groupe local préféré.

Attac se mobilisera partout en France le 12 septembre et appelle à mener des actions pour dénoncer cette « loi Travail jetable » en ciblant les députés du parti du Président rebaptisé « La régression en marche ».

Septembre-Octobre 2017	
Bimestriel - n°100	
Sommaire	Page
Edito- Loi Travail XXL	1
GPII	1
JEFTA	2
Agenda militant	2

Grands Projets Inutiles

Imposés:

1er succès :

Le 21 juin 2017, Le Tribunal Administratif a fait connaître sa décision : Les 2 permis de construire ainsi que l'arrêté du Préfet de la Vienne autorisant l'exploitation un élevage de 1.200 bovins sur la Commune de Coussay-Les-Bois, sont annulés.

2ème succès:

Abandon du projet de village "Décathlon" à Saint-Jean de Braye (périphérie d'Orléans.

3ème avancée:

Projet de centre commercial à Plaisance du Touch (Toulouse) :

- Délibéré de la cour de Bordeaux du 13 juillet 2017 considérant que le projet Val Tolosa n'est pas d'intérêt public majeur et contraire aux dispositions du SCoT
- Jugement en référé du 28 juillet 2017 suspendant l'arrêté préfectoral de destruction des espèces protégées (dont le but était de permettre le démarrage des travaux en justifiant l'intérêt public en opposition au jugement de Bordeaux)

4ème avancée :

Triangle de Gonesse : projet d'un centre commercial et loisir "Europacity" sur 80ha de terres agricoles fertiles en région parisienne : L'avis du commissaire enquêteur très défavorable à la révision du PLU de la ville de Gonesse. Très belle nouvelle pour terminer l'été!

Le JEFTA

ou

Japan - EU Free Trader Agreement : le nouveau traité entre le Japon et l'UE.



Suite au gel par les Etats-Uniens de D. Trump, du TAFTA et à leur retrait du TPP, les financiers ont trouvé un nouveau jeu pour libéraliser l'économie mondiale. Depuis mars 2013, pour une ratification prévue en 2018/2019, ces deux grandes puissances, le Japon et l'Union-Européenne, négocient un accord de libre-échange, et comme pour les autres accords, les discussions se font dans le plus grand silence. Ce traité vise à lier économiquement deux énormes puissances mondiales : L'UE, 1^{ère} puissance économique et le Japon, 4^{ème} puissance, représentant près d'un tiers du PIB mondial et plus de 500 millions de consommateurs.

Ce nouveau traité présente les mêmes risques que les centaines d'autres traités de même nature dont les principaux sont le TAFTA, CETA, TPP. Entre autres, rappelons le tribunal d'arbitrage qui permet aux transnationales de bénéficier d'une justice privée et contourner les règlements nationaux comme ceux de la santé publique, l'environnement, l'agriculture, le droit du travail ... mais d'autres dossiers restent de côté, en particulier ceux qui fâchent comme la chasse à la Baleine.

Ce nouvel accord marque encore une fois la volonté des financiers et "des 1%" de satisfaire leurs besoins de profits pour leur propre compte au détriment de l'environnement, de la santé et du bien vivre de la population.

Dans les semaines à venir, nous pourrons apporter des détails. Mais il est sûr qu'avec la mise en application du CETA avec le Canada, nous risquons de vivre en réel les méfaits de ce type de traité.

MV

AGENDA MILITANT:

HAUTE - VIENNE

Mardi 12 septembre mobilisation contre la nouvelle loi travail à Limoges

Samedi 16 septembre portes ouvertes à la ferme de la Tournerie

Jeudi 21 Septembre Salle du Temps Libre à Limoges à 18h : Quel avenir pour la biodiversité de notre région ?

Samedi 23 septembre 18h Conférence Linky à Nedde à la fête de la Montagne Limousine

Samedi 23 septembre et Dimanche 24 septembre :

Alternatiba aux Casseaux Limoges (voir programme joint)

Dimanche 1er octobre Foire bio Veyrac

Lundi 2 octobre, 18h30 réunion du groupe d'animation

Samedi 7 octobre Marche Stop mines87 (vélo, voiture) de

St Priest Ligoure à St Yrieix RDV au stade de St Priest Ligoure à 16h

Réunions d'Attac 87 : contact : attac87@attac.org

CREUSE

Mardi 12 septembre action Attac lors de la mobilisation contre la nouvelle loi travail, à Guéret

Dimanche 17 septembre : Stand Attac à Colchique à Courtille.

Mercredi 20 septembre 18h Pub Rochefort à Guéret : AlterCafé sur **les monnaies complémentaires.**

présentation de la Mige

Samedi 23 septembre et Dimanche 24 septembre :

Alternatiba aux Casseaux Limoges (voir programme joint)

Réunions du groupe Attac 23 Contact : Nicole

nicou.lc@orange.fr

CORREZE Réunions d'Attac 19:

Contact: F. Perrin 06.83.72.81.08

ATTAC LIMOUSIN - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN: 2102-0833, CPPAP: 1006 G 86005. Directeur de la Publication: Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69; E-mail: attac87@attac.org. Site Internet: http://www.attac.org ou http://www.local.attac.org/attac87 - Ce n° est tiré à environ 400 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs!